

## II-Les coopératives

La politique de soutien à l'emploi des jeunes a reposé également sur la création de coopératives dont l'examen, à l'occasion d'investigations auprès des banques engagées au sein du dispositif (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA), a révélé des difficultés de fonctionnement et des insuffisances dans la prise en charge et le suivi du financement.

### 1-Difficultés de fonctionnement

Cette formule de création d'emplois sous la forme de coopératives regroupant deux ou plusieurs jeunes associés à parts égales a suscité un engouement chez les jeunes durant les premières années.

Durant le deuxième semestre de l'année 1990, période de lancement du dispositif, 364 coopératives de jeunes ont été créées. En 1991 le nombre des coopératives est passé à 2 287 pour atteindre 3 302 en 1992.

A partir de 1993, un net fléchissement a été remarqué dans le processus de création d'activités, puisque les lancements ont régressé à 2389. En 1994, le rythme de décroissance s'est aggravé avec la création d'un peu plus d'un millier de coopératives.

Le dispositif n'a pas prévu de critères de sélection des jeunes chômeurs candidats à cette forme d'insertion. Le niveau d'instruction correspondant à l'enseignement moyen s'est avéré être le plus dominant chez les candidats avec un taux de près de 30%, alors que les universitaires qui se sont orientés vers ce choix ont représenté un peu moins de 6% et que le taux est de 14% pour les analphabètes.

Les coopératives créées ont concerné plusieurs branches d'activités parmi lesquelles figurent, en bonne place, l'artisanat, les services, l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics.

Ainsi, il y avait, au 31 décembre 1994, 1481 coopératives agréées et regroupant 4.611 jeunes qui n'étaient pas opérationnelles. Sur ce nombre de coopératives, 682 étaient confrontées à un problème d'indisponibilité des équipements, 709 étaient exposées à un manque de local ou de terrain d'assiette, tandis que 90 étaient en butte à une réévaluation du projet.

En revanche, le nombre de coopératives effectivement lancées, selon les chiffres recueillis auprès des banques pour la période objet du contrôle, et qui ont bénéficié d'un concours financier s'est élevé à 12 453 ayant permis l'insertion de 35 905 jeunes soit une moyenne de près de trois (03) emplois par coopérative.

Sur ce nombre :

-9.661 coopératives sont déclarées toujours en activité au 31 décembre 1994,

-2.792 sont signalées en position de cessation d'activité, pour des raisons tantôt internes, tantôt externes. Les facteurs d'ordre interne reposent sur la mésentente et l'incompatibilité entre les coopérateurs qui constituent des freins au bon fonctionnement des coopératives.

Les facteurs d'ordre externe se rapportent aux difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Cette situation d'enchaînement de cause à effet a induit des pertes d'emplois dont le nombre, au 31 décembre 1994, s'est élevé à l'échelle nationale à 8.258 soit une proportion de 23%.